

LE COLLECTIF
RECONNAISSANCE

Vous convie à son Colloque international :

MÉMOIRES PARTAGÉES DES GENOCIDES ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ DÉMARCHE PRÉVENTIVE ET DYNAMIQUE DE PAIX

28 et 29 Avril 2006 ENS LYON

Amphithéâtre Charles Mérieux
46 Allée d'Italie • 69007 Lyon • France

Présidence d'honneur :

Mary Robinson,
Ancienne Présidente
de la République d'Irlande
et Haut Commissaire
des Nations Unies
aux droits de l'homme

Haut patronnage :

Son Excellence Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal

Sa Sainteté Aram 1^{er}
Ancien Président du Conseil Mondial
des Eglises
Catholicos du Siège de Cilicie

Monsieur Jean-Jack Queyranne,
Ancien Ministre
Président de la Région Rhône-Alpes

Programme détaillé du Colloque international des 28 et 29 avril 2006, ENS Lyon, Amphithéâtre Charles Mérieux

Vendredi 28 avril 2006 de 10h30 à 12h00

Discours d'accueil par le Président du Collectif Reconnaissance, **Jules Mardirossian**
Allocution inaugurale par **Jean-Jack Queyranne**
Leçon anthropologique : **par Sa Sainteté Aram 1er** • *intervention de 30'*

Vendredi 28 avril 2006 de 14h00 à 17h30

I- LECTURES DES GÉNOCIDES ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

1. APPROCHE SEMANTIQUE DES GENOCIDES ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE
Modérateur Robert Charvin (Université de Nice)

a) Définitions juridiques

L'objectif de cette partie consiste à analyser la désignation commune des génocides et des crimes contre l'humanité, leur sens anthropologique, en fonction de la réalité et des contraintes juridiques, pour une qualification plus pertinente de ces crimes.

- Leur genèse : **par Jean Louis Panné (Historien)** • *intervention de 20'*
- Leur contenu et leur portée : **par Sévane Garibian (Université Paris X)** • *intervention de 20'*

b) Limites de la qualification juridique

Il est aussi nécessaire d'aborder les aspects non conventionnels donc non reconnus des définitions de ces crimes : certaines conditions mises en œuvre volontairement et de manière autoritaire aboutissent, à terme, à la destruction sociale, économique et culturelle, des peuples assujettis à ces contextes : ethnocide, crime économique...

Par Charles de Lespinay (Université Paris I) • *intervention de 30'*

Questions - réponses relatives aux points a et b avec les participants du colloque et public : 30'

Pause de 30'

2. LES CAUSES ET LES SIGNES ANNONCIATEURS DES GENOCIDES ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Modérateur : Frédéric Encel (IEP Rennes)

a) Les fondements

Il s'agira d'identifier l'imbrication des facteurs qui mettent en forme le rejet catégorique de l'altérité conduisant au génocide : ressorts psychosociologiques, culturels et idéologiques, situations économiques, politiques et géostratégiques instrumentalisées et systèmes commanditaires : le choix du bouc émissaire.

Par Bernard Bruneteau (Université Grenoble II) • *intervention de 30'*

b) Le moment historique du génocide et du crime contre l'humanité

Il s'agira également de déceler les moments de la décision, de la planification et du passage à l'acte. Ceci pour favoriser la mise en œuvre d'actions visant à interrompre le processus génocidaire naissant ou en cours : **par Yves Ternon (C.D.J.C.)** • *intervention de 30'*

Questions - réponses relatives aux points a et b avec les participants du colloque et public : 30'

19h00 : COCKTAIL DANS LES SALONS DE L' HOTEL DE VILLE DE LYON

Samedi 29 avril 2006 de 9h00 à 13h00

II- CONSÉQUENCES DES GÉNOCIDES ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

1. LES EFFETS PSYCHOSOCIOLOGIQUES

Modérateur : Docteur Biot (Hôpital Edouard Herriot, Lyon)

Diagnostic des séquelles et répercussions psychosociologiques sur les survivants et leurs descendants (traumatismes individuels et collectifs...) consécutives aux violences subies mais aussi à l'impunité politique et juridique du perpétreur. Il sera aussi fait état des apports sociétaux positifs des "groupes victimes" dans les sociétés d'accueil : **par Janine Altounian (Traductrice de Freud et essayiste) • intervention de 30'**

Questions - réponses avec les participants du colloque : 30'

2. LES INCIDENCES POLITIQUES

Modérateur : Bernard Bruneteau (Université Grenoble II)

Il est nécessaire de réfléchir sur le fait que le génocide peut se situer au carrefour de la mémoire et de l'identité nationale.

Sa négation, son impunité, sa reconnaissance politique, sa prise en compte par la communauté internationale et ses incidences géopolitiques par l'Etat génocidaire ou son successeur mais aussi sa mémoire entretenue, son refoulement, son oubli programmé ou sa relativisation, constituent autant de pratiques participant aux fondations de l'édifice d'un Etat-nation post-génocidaire pouvant entretenir la violence, pérenniser des injustices et exacerber des antagonismes ou contribuer à apaiser l'identité nationale et favoriser la coexistence.

Les situations historiques peuvent être analysées à travers trois cas paradigmatiques permettant d'établir une typologie de l'après génocide :

a) Le crime et sa négation étatique sont fondateurs de l'Etat successeur qui opprime les survivants, et nourrissent les antagonismes : l'exemple du génocide arménien abouti et de la Turquie kémaliste : **par Richard Hovannissian (U.C.L.A.) • intervention de 20'**

b) La prise en compte de la mémoire du crime par la communauté internationale, par l'Etat successeur participe à la stabilisation de l'Etat, à la construction de son identité nationale, voire à la définition de sa culture politique : l'exemple de la Shoah et des Etats allemand et israélien : **par Yaïr Auron (Open University of Israël, Tel Aviv) • intervention de 20'**

c) La prise en compte de la mémoire du crime par les deux parties du même pays et l'oubli programmé peuvent, dans certains conditions, autoriser la coexistence des victimes et des bourreaux dans l'Etat reconstruit : les exemples du Rwanda pouvant aussi s'appliquer au Cambodge : **par José Kagabo (E.H.E.S.S.) • intervention de 20'**

3. LES CONSEQUENCES JURIDIQUES

Modérateur : Robert Charvin (Université de Nice)

Il s'agira de dresser un état relatif à l'implication des gouvernements génocidaires ou de leurs successeurs face aux problématiques de la responsabilité et de l'impunité, de la reconnaissance et des réparations pour lesquelles la Communauté Internationale joue un rôle qui pourrait s'avérer positif ou négatif :

par Jean-Baptiste Racine (Université de Nice) • intervention de 30'

Questions - réponses avec les participants du colloque : 30'

Samedi 29 avril 2006 de 14h30 à 19h00

III- PREVENTION DES GÉNOCIDES : OBSTACLES ET DYNAMIQUES D'ACTION

1. COMMENT SURMONTER LES CONTEXTES CONJONCTURELS A RISQUE ?

Modérateur : Docteur Képénékian (Hôpital Saint Joseph Saint Luc, Lyon)

a) Les obstacles à l'action préventive

Négation et complicité négationniste, impunité, oubli organisé révisionnisme falsificateur, responsabilités éludées, illusions juridiques, intérêts économiques, carences et déformations médiatiques et pédagogiques : quelles propositions pour surmonter ces barrages et ces freins ? **Par Roger Smith (William & Mary College) • Intervention de 30'**

b) Actualité des conflits : analyse des systèmes d'alerte et d'intervention

Modérateur : un intervenant de Genocide Watch

Réflexions sur les qualités et les carences des systèmes d'alerte et d'intervention, évocation des situations actuelles à haut risque : mécanismes à développer pour une prévention efficiente. Nécessité de réforme du système de décision et d'intervention des Nations Unies, du Conseil de sécurité et d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales : **par Mohamed Tahar Ben Saada (Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine) • intervention de 30'**

Questions - réponses avec les participants du colloque : 30'

Pause de 30'

2. DEMOCRATIE CULTURELLE : LA NECESSAIRE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE LA DIVERSITE CULTURELLE

Modérateur : Emmanuel Renault (ENS Lyon)

a) Approche sociologique et démarche politique interculturelle.

Réalité sociétale de la diversité culturelle et importance de sa prise en compte institutionnelle : comment articuler la reconnaissance de la diversité culturelle dans l'espace public avec une politique de l'interculturalité pour apaiser, à terme, les réactions agressives et violentes à l'égard de l'altérité, tout en développant la conscience civique et politique :

par Albert Bastenier (Université de Louvain-la-Neuve, Belgique) • intervention de 30'

b) Propositions juridiques et mise en oeuvre

Suite à la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, quels droits culturels reconnaître et aménager aux groupes minoritaires (parfois majoritaires) revendiquant une prise en charge institutionnelle de leur culture dans le cadre de l'interculturalité ? Propositions et mise en oeuvre **par Christiane Taubira (Députée de Guyane) • intervention de 30'**

Questions - réponses avec les participants du colloque : 30'

3. LA NECESSITE DU SOUTIEN ECONOMIQUE INTERNATIONAL A LA POPULATION MENACEE ET A SON ENVIRONNEMENT

Quelles dispositions de soutien devront être garanties afin de permettre que des logiques économiques rendent matériellement viables le développement de ces populations tout en les préservant des instrumentalisation extérieures : **par Eric Lahille • intervention de 30'**

IV- OBJECTIFS ET CONSTITUTION DU COMITE DE SUIVI

•Clôture du colloque

LE COLLECTIF RECONNAISSANCE, ASSOCIATION LOI 1901, REGROUPE LES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

- ACAT**•Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales.
- AMNESTY INTERNATIONAL**•Association internationale de défense des droits de l'homme.
- ARTAG**•Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadgé.
- CEDIA**•Centre d'études, de documentation et d'informations arméniennes.
- CDCA**•Comité de défense de la cause arménienne.
- COMITÉ UKRAINE 33**•Association d'information sur la famine génocidaire de 1933 en Ukraine.
- CVKR**•Comité des Victimes des Khmers Rouges.
- ETL**•Etudiants pour un Tibet Libre.
- IBUKA**•"Souviens-toi" association pour la mémoire du génocide rwandais.
- LDH**•Ligue des droits de l'homme.
- LICRA**•Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.
- LION DES NEIGES**•Association pour le respect des droits de l'homme au Tibet.
- MAINPAT TIBET**•Association pour la défense des droits du peuple tibétain et de sa culture.
- PLACE DES FETES**•Association pour la valorisation des cultures minoritaires.
- RADDHO**•Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme.
- RHONE TIBET**•Association pour la défense des droits du peuple tibétain et de sa culture.

PARTENAIRES FINANCIERS :

- Ministère de la Culture
- Sénat
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil Général du Rhône
- Ville de Lyon
- Ville de Villeurbanne
- Ville de Bron

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES :

- Académie de Lyon
- C.D.J.C. (Centre de Documentation Juive Contemporaine)
- C.H.R.D. (Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon)
- Genocide Watch
- Université Lyon 2

COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLECTIF RECONNAISSANCE :

- Didier Agbodjian (Droit, Université Catholique de Lyon)*
Bernard Bruneteau (Histoire contemporaine, Grenoble)
Robert Charvin (Droit International, Nice)
André Dizdarevic (Institut des droits de l'homme de Lyon)
Edith Jaillardon (Droit, Lyon)
Jacques Michel (Sciences Politiques, Lyon)
Yves Ternon (Historien des génocides)

Renseignements et inscriptions :

COLLECTIF RECONNAISSANCE

68 Avenue Marcel Cerdan

69100 Villeurbanne

Tél. : 04 78 26 47 03

e-mail : collectif_reconnaissance@yahoo.fr



Plan d'accès à :

Ecole Nationale Supérieure - ENS LYON
Amphithéâtre Charles Mérieux
46 allée d'Italie - 69007 - Lyon

•De l'aéroport Lyon Saint Exupéry :

prendre la navette SATOBUS de l'aéroport jusqu'à la gare de Lyon Part-Dieu ou Lyon Perrache.

•Depuis la gare de Lyon Part-Dieu :

sortie Vivier Merle. Prendre Métro Ligne B, direction "Stade de Gerland"
 Descendre station "Debourg" ou "Gerland"

•Depuis la gare de Lyon Perrache :

sortie terminus des bus. Prendre bus ligne 32, direction Etats-Unis/Viviani.
 Descendre à la station "Halle Tony Garnier"



Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : E-mail :

- Entrée : Forfait de 5 € par personne pour l'ensemble du colloque • 3 € pour les étudiants
- Restauration sur place - Réservation obligatoire : 10 € par repas
- Je joins un chèque de €, correspondant à entrées et repas

Chèque à établir à l'ordre de : Collectif Reconnaissance



Bulletin d'inscription a retourner avec votre règlement a :

COLLECTIF
RECONNAISSANCE

68 avenue Marcel Cerdan
69100 - Villeurbanne

